

LE VISA DE TRANSIT (TRANSIT VISA)

Version : 10/10/2011

Ce visa vous permet de vous rendre en Inde pour une très courte escale, le temps d'un changement d'avion. Il permet de sortir de la zone de transit aéroportuaire.

En général, l'Ambassade de l'Inde délivre un visa valable 15 jours, à double entrée. Cependant, il ne permet qu'un séjour de 72h à chaque visite. Ce visa n'est ni échangeable, ni renouvelable en Inde.

Comme toute les catégories de visa, la validité d'un visa de transit (Transit Visa) commence le jour de son émission. Pour obtenir un visa avec une période de validité plus large, il vous faudra postuler pour un visa touristique (Tourist Visa).

LISTE DES DOCUMENTS POUR LE VISA TRANSIT

- 1 Un passeport valide pendant au moins six mois et ayant au moins trois pages vierges
- 2 Une photocopie de la page de données du passeport
- 3 Deux photographies conformes aux normes du gouvernement indien (détail des caractéristiques requises sur notre site Internet)
 - Vos photos doivent être collées sur votre formulaire : la première dans le cadre prévu page 1, la seconde en bas à droite de la page 2
 - **Attention : les photos établies dans les machines automatiques déployées sur le territoire français ne sont pas compatibles**
 - Veuillez noter que des machines compatibles aux normes indiennes sont à votre disposition dans nos bureaux de Paris et Marseille
- 4 Un exemplaire du formulaire de demande de visa en ligne du Gouvernement Indien
 - Votre formulaire devra être signé en page 1 sous la photographie. Cette signature sera scannée et devra correspondre à la signature de votre passeport.
 - Vous devez valider vos données ainsi que la déclaration en page 2 en apposant votre signature en bas de la page 2.
- 5 Présentation d'un itinéraire daté, nominatif et mentionnant les escales de transit sur le territoire indien: photocopie des billets d'avion ou attestation dactylographiée, et sur papier entête, d'une agence de voyage
- 6 Présence obligatoire du visa de la destination finale dans le passeport du requérant
- 7 Photocopie du visa de la destination finale
- 8 Les frais de services, les suppléments consulaires, la taxe ICWF et les frais de visas

LISTE DES DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES

- Si vous envoyez votre demande de visa par courrier
- Check-list pour un dépôt par voie postale
- Si le requérant est mineur
- Photocopie du livret de famille (pages : époux, épouse, mineur concerné)
 - Photocopie d'une pièce d'identité de chaque parent
 - Autorisation de voyage signée par les deux parents
- Si vous détenez un passeport étranger ou un titre de voyage français
- Formulaire de référence selon votre nationalité actuelle ou antérieure
 - Si résident : photocopie de la carte de séjour ou facture EDF/France Télécom (facultatif, mais recommandé)
 - Documents annexes éventuels selon votre nationalité actuelle ou antérieure
- Si vous détenez un passeport français en étant d'origine pakistanaise, chinoise, bangladaise ou afghane
- Formulaire de référence selon votre origine
 - Documents annexes éventuels selon votre origine

Je certifie avoir fourni un dossier complet et affirme connaître et accepter le temps de traitement minimum que nécessite ma demande de visa.

Date : _____ Signature : _____

CENTRE DE DEMANDE DE VISA POUR L'INDE

VF Services (UK) Limited, 42-44 rue de Paradis, 75010 Paris